UNION ET FRATERNITE

1er CONGRES DE LA FEDERATION DE FRANCE DE L'USTA

PROJET
de
RAPPORT MORAL

28-29-30 JUIN 1957
A PARIS

SOMMAIRE

Pages

Camarades,

En présentant ce projet de rapport moral pour le 1er congrès de notre fédération, votre Bureau Fédéral a conscience des lacunes de son travail. Nous avons néanmoins pensé qu'il était indispensable de convoquer ce congrès parce qu'il était impossible de continuer à vivre dans le provisoire. L'U.S.T.A., que nous construisons, se veut démocratique, et c'est pourquoi il faut que nos syndicats se réunissent, discutent des problèmes posés à la classe ouvrière algérienne et à son émigration, et désignent les responsables à tous les échelons. La démocratie syndicale, qui est la règle première de la vie de notre organisation, appelait donc impérieusement la tenue de ces assises.

Le projet de rapport moral est le premier document soumis à notre discussion. Dès à présent, des assemblées doivent être organisées aux fins d'ouvrir largement la discussion et en vue d'apporter tout amendement qui sera jugé nécessaire. Au congrès, une commission sera élue, qui aura la charge d'assurer la rédaction définitive du rapport moral après la discussion.

Le projet est divisé en deux sections :

L'ALGERIE

L'EMIGRATION

Chaque section est divisée en différentes parties.

°°°

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE EN ALGERIE

Pourquoi l'Algérie occupe-t-elle aujourd'hui encore une des premières places dans la géographie de la faim ?

Quelles sont les causes et les raisons de cette situation ?

Si l'Algérie est partie intégrante de l'humanité de la faim, c'est parce qu'elle se trouve être une terre colonisée. Les causes sont donc : la colonisation et les raisons de son établissement. Voyons tout d'abord comment cette colonisation s'est développée, ce qui nous donnera l'image exacte de la situation actuelle au point de vue économique et social.

L'économie algérienne n'est pas autre chose que l'exploitation organisée du pays et du peuple algérien par le colonialisme français. C'est là son but essentiel, et c'est pourquoi l'on voit, après plus de 120 années d'occupation, d'une part une caste de colons fabuleusement riches et une minorité française dans une situation très aisée, d'autre part l'énorme majorité, constituée par des Algériens vivant dans un état de famine quasi-permanente.

La richesse française s'est constituée à la faveur d'une législation de force. Elle ne se maintient que par un déploiement extraordinaire de force.

Dans un pays comme l'Algérie, l'agriculture demeure la ressource essentielle. Il est donc particulièrement important d'examiner la situation faite aux millions de Fellahs et à leurs familles.

La richesse française est le produit direct de l'accaparement des terres algériennes par la colonisation. Les gouvernements français qui se sont succédé au pouvoir depuis 1830 ont invariablement tendu leurs efforts vers ce but et ont rivalisé d'ardeur dans cette opération pour constituer la propriété privée française et le domaine de la colonisation.

Voici quelques dates, lois et mesures administratives ou militaires, qui ont présidé à la formation du domaine de la colonisation et ont ruiné la propriété algérienne.

1830 .. Arrêté du général de Bourmont qui, en violation de l'article de la capitulation d'Alger, séquestre la propriété des Musulmans d'origine turque et les biens Habous, propriétés des mosquées et des institutions de bienfaisance.

1833 .. Arrêté de Genty de Bussy expropriant tous les propriétaires algériens qui ne montrèrent pas leurs titres dans un délai fixé. Or, la propriété se prouvait alors autrement que par titres; tous les propriétaires se voyaient donc menacés d'expropriation. Ils vendirent à vil prix leurs terres aux Français.

1844 .. Ordonnance du ler octobre autorisant la vente des biens Habous aux Français.

1845 .. Ordonnance du 31 juillet introduisant le séquestre militaire comme moyen d'expropriation.

1846 .. Ordonnance du 31 juillet déclarant domaine de l'Etat les terres non bâties. En vertu de cette ordonnance et de celle du ler octobre 1844, qui prescrivait en outre l'expropriation de toutes les terres dont les propriétaires n'avaient pas de titres, 110.000 hectares, soit les trois quarts de la région d'Alger, sont déclarés "domaines de l'Etat", ainsi que les meilleures terres des districts côtiers de la province d'Alger, de l'arrondissement d'Oran et du territoire de la Calle.

A ce sujet, "Le Moniteur Algérien" du 5 juillet 1845 écrit : "Pour satisfaire aux besoins de la population française, qui venait se placer à côté d'eux, on dépossédait les Algériens des terrains où étaient placés les tombeaux de leurs ancêtres et de leurs marabouts."

1851 .. Loi du 16 juin reconnaissant toutes les acquisitions que le domaine de l'Etat a fait jusque-là et lui ajoutant, en outre, plus de 2.000.000 d'hectares de bois et de forêts. L'application du code forestier français cause un préjudice considérable aux Algériens. Ceux-ci sont privés du droit de pacage et de passage, et du bois pour les besoins domestiques et la construction.

En 1870, le bilan de l'expropriation s'établit ainsi :

Domaine de l'Etat	1.003.072	hectares
Biens habous	1.336.452	-
Domaine public	180.463	-
Terres "Melk"	2.840.511	-
- "Arch"	1.523.023	-
	6.883.521	-

Un décret postérieur au senatus-consulte du 2 avril 1863 ne reconnaît plus la possession des terres avec des titres. En 1900, il permet à la III° République de confisquer, au profit du domaine de l'Etat, 2.250.000 hectares du Tell.

1871 .. A la suite de l'insurrection de MOKRANI, outre une amende de 36 millions de francs, 2.500.000 hectares sont encore enlevés aux Algériens.

Toutes ces lois dépossédaient les Algériens en faveur de quelques spéculateurs français.

Cette politique a créé une féodalité agraire qui est, pour le peuple algérien, ce qu'était la seigneurie pour les paysans du Moyen Age ou le tsarisme à l'égard des masses rurales russes.

La colonisation favorisa l'éclosion et le développement de ce phénomène économique et apporta à cette féodalité naissante toute son aide matérielle et tous ses encouragements.

En lui accordant l'autonomie financière de l'Algérie, par la loi du 19 décembre 1900, et en lui conférant des pouvoirs oligarchiques au sein des assemblées algériennes, le colonialisme a permis à cette féodalité agraire de détourner les ressources du pays à son profit exclusif.

Le fait que, délibérément, les ressources algériennes aient été détournées a porté une grave atteinte à l'évolution du peuple algérien. La féodalité agraire omnipotente a contraint la masse du peuple à un état social tel que le paupérisme est devenu le facteur dominant.

Sur le plan intellectuel, le déclassement de la culture voue l'Algérien musulman à l'analphabétisme.

Sur le plan politique, et pour le maintien de ces privilèges dévolus entièrement à une infime caste de colons, il a fallu que l'impérialisme mette en place un des systèmes les plus anti-démocratiques que l'humanité ait jamais connus.

Le colonialisme est la cause essentielle de l'appauvrissement massif de l'Algérie dans tous les domaines, il est surtout l'obstacle principal à son évolution progressive.

Prenons un exemple caractéristique.

L'atout principal de cette grosse colonisation est le vignoble algérien. C'est la principale source de richesse, pour laquelle elle a déployé tous ses efforts et à laquelle elle a apporté tous ses soins.

L'Algérie, qui comptait 23.000 hectares de vignes en 1880, en avait 103.000 en 1888 et 182.000 en 1907. Actuellement, elle en possède 238.000.

Ce vignoble est très inégalement réparti sur le territoire algérien : il occupe 134.000 hectares dans le département d'Oran, 90.000 dans celui d'Alger, tandis que le département de Constantine n'en compte que 14.000. Cette répartition correspond à celle de la population rurale française dans chacun des trois départements.

Pour la production, voici quelques chiffres donnés à la séance de la commission parlementaire du 27 juin 1933 par son Président, M. Barthe :

> "Dans la métropole, 131 sociétés ont produit en 1932 moins de 250.000 hectolitres. En Algérie, 113 sociétés seulement ont jeté sur le marché 2.087.000 hectolitres. Dans la métropole, les viticulteurs produisant moins de 300 hectolitres détiennent 64% de la production totale, alors qu'en Algérie, les petits vignerons n'en détiennent que 27%, et que 757 gros producteurs récoltent à eux seuls 8.951.000 hectolitres, soit plus de 50% de la récolte.
>
> "Ainsi, tandis que, dans la métropole, ce sont les petits viticulteurs qui sont la force de nos communes, les gros producteurs, en Algérie, récoltent 50.000, 100.000, 150.000 hectos, de sorte qu'un seul producteur produit autant qu'un canton, que même certains départements."

Il est particulièrement intéressant de noter que la grosse propriété européenne viticole, avec toutes ses conséquences politiques, opprime non seulement le peuple algérien, mais domine par sa puissance la petite propriété française. La culture de la vigne n'a aucune utilité économique, bien au contraire elle est nuisible dans la mesure où elle retire à la production vivrière des dizaines de millions d'hectares de terres parmi les meilleures. La lutte contre la prépondérance absolue de la "féodalité viticole", c'est-à-dire la réforme agraire au profit des fellahs, n'est donc en rien dirigée contre le "petit propriétaire", lui-même dépendant.

La culture de la vigne est pratiquée en véritable industrie, dont la main-d'oeuvre à l'exploitation se divise en deux catégories :

- la première, permanente, comprend le personnel dirigeant français, exerçant les fonctions de chef de culture, de caviste et de chimiste;
- la seconde, facultative, "saisonnière", comprend le prolétariat agricole algérien auquel sont réservés les travaux de peine, labours, sulfatages,

et surtout les vendanges. Ce prolétariat, caractérisé par son instabilité et les salaires très bas qu'il perçoit, atteint parfois jusqu'à 500.000 Algériens.

A quoi sert la vigne en Algérie ?

Elle porte sur un produit que ne consomme pas la très grande majorité de la population de ce pays. Elle ne fait l'objet d'aucune taxe spéciale comme c'est le cas, par contre, pour les palmiers-dattiers qui supportent un impôt de capitation (LA LEZMA).

Elle ne profite qu'aux féodaux. Quant aux millions d'Algériens, la culture de la vigne se traduit pour eux par les salaires de misère perçus par le prolétariat agricole.

En occupant d'immenses étendues de terres qui pourraient être utilement exploitées en toutes autres cultures, propres à satisfaire les besoins du peuple, elle constitue pour le présent et pour l'avenir un contre-sens économique d'une exceptionnelle gravité. Elle est l'image même de la répression sociale, économique et politique que représente la survivance du colonialisme.

°°°

LE PAYSANNAT ALGERIEN

A côté de la féodalité agraire, sur les espaces arides épargnés par la colonisation, vit une importante classe de la société algérienne : le paysannat algérien.

Ce paysannat algérien, faute d'être sérieusement épaulé, n'a pu prendre un essor et jouer le rôle important qui lui incombe. Il continue de végéter et de se présenter, dans sa majorité, comme une survivance des siècles anciens.

60% des propriétaires autochtones sont de petits cultivateurs, 40% de moyens propriétaires et 0,2% seulement de gros propriétaires. Dix hectares représentent la norme, mais la grande majorité des propriétaires possèdent deux hectares en moyenne et y vivent misérablement, en proie à l'usure et à l'arbitraire des autorités. Le rendement à l'hectare est de 5 à 7 quintaux.

Le paysannat algérien mène une lutte dramatique pour sa subsistance.

Cette situation est l'oeuvre de facteurs divers. La colonisation, en s'appropriant les meilleures terres d'Algérie, a forcément réduit les Algériens à s'installer sur des terres moins abritées géographiquement et de moindre valeur. Ce qui expose leurs cultures aux aléas du climat et aux dangers d'érosion.

Le problème de l'eau, crucial pour l'Algérie, bénin pour l'agriculture française, se pose cruellement pour l'agriculture du paysannat algérien, exclue de l'utilisation des barrages.

Le paysan algérien, en général petit propriétaire, est trop pauvre pour pouvoir s'équiper et amender sa terre; il ne peut donc améliorer ses rendements. Il profite rarement du crédit agricole, qui a fait démarrer extraordinairement l'agriculture des Français. Il en résulte que l'usure a pris une ampleur considérable et est devenue une des plaies saignantes de l'Algérie rurale.

A ces facteurs d'ordre physique s'ajoutent des facteurs d'ordre moral et intellectuel. Le paysannat algérien, privé de droits politiques souverains, est à la merci d'institutions archaïques, anti-démocratiques, comme le caïdat, la commune mixte - supprimée, sur le papier, par M. Lacoste - et l'impérialisme en général.

Le paysannat algérien est sain, il possède des qualités incontestables pour travailler la terre. Il a su exploiter au mieux sa terre, avec les moyens dont il dispose, mais qui, hélas, sont loin de répondre aux nécessités de l'heure. La perspective d'un meilleur rendement, n'est-ce pas là un facteur décisif d'entreprise et de progrès ? Cette perspective lui est bouchée par le colonialisme.

Mais, pour expliquer le sort lamentable dans lequel se débat le paysannat algérien, des défenseurs zélés du colonialisme font tout retomber sur le paysan lui-même. Ils le prétendent hostile à la modernisation de ses méthodes et de ses moyens. Comme si ses moyens dépendaient de lui, paysan colonisé... Et où sont donc ces moyens ? Comme si on les lui avait déjà offerts et qu'il les eût refusés !...

Que représente le paysannat algérien dans l'économie algérienne ?

Quantité négligeable et négligée, à côté de la féodalité agraire, masse inorganisée, mal équipée, elle ne joue pas, par suite des conditions dans lesquelles l'impérialisme l'a contrainte à vivre, le rôle qui devrait être le sien par rapport à sa densité. La misère et le paupérisme, voilà son lot.

Ce paysannat non organisé, contraint à vivre dans une autarcie familiale nuisible au progrès économique, rassemble 500.000 familles, soit près de 2.500.000 Algériens, cultivant leur lopin avec un outillage archaïque et vivant en dehors de tout circuit économique moderne.

La réforme agraire, telle est la seule voie permettant d'intégrer dans le circuit des échanges nationaux et internationaux cette masse de consommateurs, qui représentent le marché indispensable au développement de l'industrialisation du pays en partant de son développement économique. La réforme agraire, c'est-à-dire la redistribution des grosses propriétés foncières accaparées par les féodaux, telle est la seule et unique voie qui permettra à la masse des millions de fellahs de pouvoir accéder au bien-être, au progrès et à la culture.

°°°

LE PROLETARIAT ALGERIEN

Chassées par la misère d'une terre qui ne peut subvenir à leurs besoins, 700.000 familles rurales, soit près de 4 millions d'Algériens, ont afflué dans les villes.

Le prolétariat algérien concentré dans les bidonvilles, affamé et paupérisé, présente des revendications que l'U.S.T.A. se doit de défendre.

Exploité jusqu'à ses dernières limites, exposé constamment à la famine et aux fléaux sociaux, il connaît un sort des plus tragiques et représente de par son nombre le fond même du problème algérien.

Sur 1.400.000 familles qui composent la population algérienne musulmane, 800.000 sont prolétariennes. 700.000, soit près de quatre millions d'individus, forment, nous l'avons dit, le prolétariat algérien rural.

Avant 1830, le salariat rural n'existait pour ainsi dire pas. L'exploitation des terres se faisait plutôt sous la forme de l'association; le travailleur était moins un salarié qu'un associé. Le louage des services était mutuel et non rémunéré en espèces.

En moins de cent ans, la société algérienne a été complètement modifiée. Quatre millions d'êtres humains, tombés au plus bas degré de l'échelle sociale, sont devenus instruments d'exploitation.

Les principaux facteurs qui ont présidé à la formation du prolétariat algérien sont :

1°- Les expropriations monstres qui ont été le prélude à l'installation de la colonisation officielle, puis de la féodalité agraire. En arrachant la terre aux Algériens, elles les ont démunis de leur principal moyen d'existence et de production. Des masses d'hommes et de femmes se sont trouvées, du jour au lendemain, dépossédées de leur patrimoine et exposées aux affres de la faim et de l'inanition. Il ne leur restait plus pour vivre qu'à se plier aux exigences nouvelles, c'est-à-dire à offrir leurs bras pour le service d'autrui.

Combien d'hommes et de femmes, à l'issue de tragiques épisodes, ont été expropriés, qui sont revenus sur la terre de leurs ancêtres travailler comme de véritables esclaves...

2°- A la faveur de l'application du régime foncier français, en particulier de la loi de 1873 favorisant la spéculation sur la terre, la colonisation a exproprié les paysans algériens de 700.000 ha. Cette nouvelle et gigantesque réduction du patrimoine algérien a réduit des millions de petits paysans à l'état de prolétaires.

3°- L'augmentation de la population algérienne. Depuis 1830, elle est passée de 5 à 10 millions d'âmes. Ce phénomène, normal en lui-même, est devenu un argument fréquemment répété par le colonialisme pour faire l'éloge de la colonisation. Il est au contraire le mobile essentiel qui confère au problème algérien un caractère d'extrême urgence.

4°- Par le fait que l'Algérie est un pays essentiellement agricole, aucun débouché autre que l'agriculture et les branches qui en dérivent n'existe pour la majorité du peuple algérien, en particulier les masses rurales. Le petit Algérien grandit dans l'obscurantisme et dans l'ignorance technique. L'enfant de la campagne sera berger, pour finir vendangeur ou garçon de ferme; celui de la ville commencera cireur pour terminer portefaix. L'absence de toute industrie de transformation digne de ce nom et la faible importance de l'artisanat maintiennent ce prolétariat dans une criante infériorité technique.

Le régime colonial voue l'Algérie au rôle de producteur de matières premières et de main-d'oeuvre à bon marché. L'industrialisation, qui est bloquée par tous les moyens, ne permet en aucune façon au travailleur algérien de trouver dans son propre pays un travail rémunérateur. Chômeur, il doit s'expatrier pour tenter de faire subsister sa famille. Et pourtant, les richesses du sol et du sous-sol sont incalculables. Le prolétariat algérien pourrait, si les ressources du pays n'étaient accaparées, le développement industriel bloqué, oeuvrer à la production des produits manufacturés et de l'outillage qui fait défaut. Mais, pour ce faire, il faudrait abolir le régime colonial, obstacle au libre développement économique, social et culturel de l'Algérie.

ooo
ooo
ooo

SITUATION PHYSIQUE

Tous ceux qui se sont penchés sur le douloureux problème algérien n'ont pas manqué de mettre en évidence la situation quasi-dramatique des populations algériennes. Les masses rurales représentent l'immense majorité de ces populations. Elles doivent donc faire l'objet d'un examen particulier.

On remarquera chez elles, en premier lieu, une faiblesse physique générale. L'aspect famélique, les figures creuses, vieillies avant l'âge, les membres grêles et sans muscles, les yeux hagards et hébétés, sont autant de signes qui rendent compte de l'effroyable détresse physique du peuple des campagnes. La sous-alimentation et la pénurie générale qui, durant la guerre, se rencontraient dans le monde entier, existent à l'état permanent, et depuis des générations, en Algérie. Elles sont déterminées par un paupérisme chronique qui fait des masses rurales des proies très faciles pour les épidémies de toutes sortes.

D'après M. Charles LEVY (rapport présenté à la commission des Réformes musulmanes, le 19 février 1944), la ration moyenne des Algériens est de 345.000 calories par individu, soit moins du tiers de la ration moyenne du Français, qui est de 1.072.050 calories.

Le sénateur ASTIER (dans son rapport à cette même commission, le 5 juillet 1944) souligne d'autre part :

"L'Algérien rural a un standard de vie très déficient puisque aussi bien sa ration habituelle en calories atteindrait seulement le tiers de la ration normale du consommateur européen. Ces précisions sont d'ailleurs amplement confirmées par les faits. Les déchets impor-

tants des conseils de révision en sont une preuve saisissante. Il n'est que de voir, les jours de marché, dans les centres ruraux, la foule de "MESQUINES", "MENDIANTS", loqueteux, faméliques, dont l'aspect pitoyable n'est pas uniquement dû à un défaut d'hygiène ou de propreté."

Les taudis dans lesquels habite le prolétariat contribuent à l'extension de sa déficience physiologique et du paupérisme.

Selon un autre rapport (note présentée à la Commission des Réformes musulmanes en 1944), 4 millions d'Algériens logent dans des conditions malsaines et défectueuses.

Les lois contre l'insalubrité publique et pour le développement de l'habitation à bon marché n'ont joué en Algérie qu'en faveur des seuls citadins français. Tout visiteur des villes algériennes peut voir, d'un côté, la ville neuve européenne et, de l'autre, la vieille ville où vivent les Algériens, appelée commodément "village nègre". L'Administration n'a pas daigné étendre cette législation aux populations algériennes qui en ont le plus besoin.

Il en résulte que le problème de l'habitat algérien demeure entier. Bien plus, l'augmentation démographique l'aggrave encore. Elle a fait développer les "bidonvilles" qui se sont créés autour des grandes villes et qui logent 500.000 Algériens.

"Dans la Kasbah d'Alger, on évalue la densité du peuplement à plus de 2.000 habitants si l'on considère que les maisons ont rarement plus d'un étage. Dans les taudis de la casbah et bidonvilles, la mortalité est trois fois supérieure à celle des quartiers français et la tuberculose dix fois plus répandue."

En ce qui concerne cette dernière maladie, voici ce que disait le professeur Lévy Valenti, spécialiste phtisiologue, dans une conférence faite à Alger le 14 mai 1946 :

"La tuberculose fait en Algérie plus de ravages que dans la métropole et davantage chez les Algériens que chez les Européens. Si les statistiques accusent depuis quinze ans une régression sensible du fléau, il n'en reste pas moins qu'il meurt en Algérie, de la tuberculose, cinq fois plus d'Algériens que de Français. En tenant compte de ce rapport constant, et à défaut d'une radiophoto systématique, le chiffre des tuberculeux d'Algérie peut être estimé, sans grandes chances d'erreur, à 400.000 environ, chiffre presque égal à celui des tuberculeux de la métropole."

Déjà tragique, la condition physique du prolétariat et du peuple algérien en général a été, par suite de la guerre, terriblement soumise à l'épreuve. Les famines et les épidémies, que l'impérialisme se vante à chaque instant d'avoir enrayées, ont fait leur réapparition et exercent sur ces masses extrêmement affaiblies des ravages effroyables. Les morts par inanition ou "morts naturelles" ne se comptent plus. Pendant une épidémie de typhus, on enterrait les squelettes humains dans de véritables fosses à cadavres. Il suffit de parcourir le soir les rues d'Alger où dorment sur les trottoirs des centaines de pauvres hères ou d'examiner les groupes d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards presque totalement nus, que la misère a fait affluer vers les villes et qui, chaque matin,

fouillent les poubelles, disputant aux chiens et aux chats les restes des repas, les chiffons et les boîtes de conserves vides, pour se faire une idée de l'incroyable drame humain qui se déroule en Algérie.

SITUATION SOCIALE

L'analphabétisme est monnaie courante. Il règne dans les campagnes comme dans les villes, cause de véritables déboires dans une période particulièrement "paperassière" et maintient la société algérienne à un très bas degré intellectuel : l'ignorance, qui est une des principales plaies, sinon la plus grave, de l'Algérie, est pour beaucoup dans la pauvreté sociale de son peuple.

Elle rend impossible tout échange intellectuel à l'intérieur du pays et avec le reste du monde. Par suite, elle maintient les masses algériennes hors de l'évolution universelle. Par contre, elle facilite la division morale que l'impérialisme, fidèle à sa devise "Diviser pour régner", s'était proposé d'appliquer en vue d'affaiblir le peuple algérien pour l'asservir et l'exploiter.

En s'opposant à l'enseignement moderne de la langue arabe - langue nationale de l'Algérie -, tout en distribuant au compte-gouttes celui de la langue française, cet impérialisme pratique une politique d'obscurantisme dont les effets se révèlent incalculables (voir annexe).

L'augmentation de la population algérienne est diversement interprétée. Le colonialisme français, masquant son esprit d'exploitation, puise là son principal argument pour se donner un caractère humanitaire. L'augmentation démographique n'est pas la conséquence d'une amélioration matérielle; elle semble au contraire, suivant l'avis de sociologues éminents, résulter de la misère sociale.

L'augmentation de la population algérienne, loin d'être jugée comme un résultat en faveur du maintien du "statu quo", comme le voudrait l'impérialisme, est au contraire la raison essentielle qui ordonne la révolution économique et politique de l'Algérie.

SITUATION ECONOMIQUE

Le fait que le prolétariat participe à la production ne prête évidemment pas à critique. Il faut travailler pour vivre, c'est certain.

Ce sont les conditions dégradantes dans lesquelles produit ce prolétariat qui doivent faire l'objet d'un sévère jugement. Elles font en effet de son travail une véritable exploitation de l'homme par l'homme. L'expression "faire suer le burnous" n'est guère surfaite et illustre de judicieuse façon l'asservissement du prolétariat algérien.

Celui-ci atteste en premier lieu une effarante infériorité technique. C'est là la condition première que lui a conférée et maintenue l'impérialisme pour le rendre propre à l'exploitation. Les fonctions les plus dures et les moins rémunérées lui sont réservées.

L'agriculture, par l'intermédiaire de la féodalité agraire, absorbe la grande partie de ses forces. Vendanges et taille de vignes, fau-

chage, et tous les travaux rudimentaires l'occupent de telle façon qu'il fait partie intégrante de l'exploitation au même titre que le cheptel vif et les instruments aratoires.

Dans les villes, le prolétariat algérien est appelé "ouvrier non qualifié" ou "journalier"; il s'adonne à tous les travaux qui ne requièrent pas de connaissances spéciales : portefaix, commissionnaire, manoeuvre. Il est évincé de ces emplois dès qu'on peut se passer de lui et jeté sur le pavé.

Si le chômage dure, le voilà devenu "opportunément" camelot, cireur, vendeur de journaux ou tenant un commerce provisoire voué à la ruine. Aucune garantie sociale, en premier lieu la stabilité, ne lui est donnée.

La main-d'oeuvre à bon marché est la seconde caractéristique économique du prolétariat rural algérien. S'inspirant des méthodes racistes et esclavagistes, le colonialisme, officiellement, a poursuivi à son égard une politique de bas salaires : la journée de 12 à 14 heures, dans les campagnes, est payée 1 fr. 50 de 1870 à 1914, 4 à 8 frs de 1914 à 1935, 8 à 12 frs de 1935 à 1941 et 30 frs pendant cette dernière guerre. Au nombre de 1.800.000, en 1954, les ouvriers agricoles étaient payés 250 frs par jour.

Cette masse de travailleurs, en totalité algérienne, est exclue de tous les avantages sociaux accordés aux autres catégories de salariés.

La politique des bas salaires, de pure exploitation humaine, qui est la base de la richesse colonialiste, est une des causes essentielles de la misère du peuple algérien.

L'inorganisation est la troisième caractéristique du prolétariat rural algérien.

La féodalité agraire et l'impérialisme ont toujours craint l'union des travailleurs algériens, car cette union ne peut que combattre leur régime d'exploitation. Aussi ont-ils pratiqué une politique de division et de vexation envers ces travailleurs et menacé de licenciement ceux qui revendiquent une amélioration quelconque.

Le mouvement syndical, qui a pris de l'ampleur depuis 1936, a certes atténué dans les villes les méfaits de l'inorganisation des ouvriers. Mais, dans les campagnes, en dépit de tous ses efforts, le prolétaire agricole demeure exposé au chômage, comme d'ailleurs l'ouvrier citadin, et à l'exploitation.

C'est que la liberté syndicale effective repose sur des droits politiques souverains. Elle ne peut être garantie que par eux. Or, le travailleur algérien est privé de ces droits. Dès lors, il ne dispose plus de moyens de défense et de pression, comme le travailleur français, chez lequel la liberté syndicale peut trouver son plein épanouissement.

ooo
ooo
ooo

LE SYNDICALISME EN ALGERIE

Nous l'avons dit, le mouvement syndical, qui a pris de l'ampleur depuis 1936, a certes atténué dans les villes les méfaits de l'inorganisation des ouvriers.

Pourquoi cette ampleur ne s'est-elle pas étendue à la classe la plus laborieuse et la plus exploitée, c'est-à-dire les ouvriers agricoles ?

Quelles en sont les causes ?

En premier lieu, les Algériens n'avaient pas le droit d'organiser des syndicats et la seule organisation syndicale à laquelle ils pouvaient adhérer était la C.G.T., filiale de la C.G.T. de France.

Si, en 1936, la classe ouvrière française a pu conquérir certaines améliorations sociales, en Algérie il n'en a pas été de même. Les dirigeants syndicaux, en Algérie, tous communistes, s'occupaient davantage du recrutement pour leur parti que d'organiser les ouvriers.

Cette situation se perpétua jusqu'en 1942, date à laquelle les Alliés débarquèrent en Afrique du Nord et installèrent le Gouvernement provisoire à Alger.

Parmi les membres de ce gouvernement provisoire se trouvaient certains dirigeants du Bureau confédéral de la C.G.T.

La reconstitution du mouvement syndical de la C.G.T. s'est développé à une cadence accélérée. En 1943 et au début de 1944, ce fut une période de grande activité et de grand enthousiasme au sein de cette organisation, mais pas au point de vue structure syndicale.

Avec la présence des membres du Bureau confédéral, toutes les facilités lui étaient octroyées pour organiser les ouvriers.

Que firent les dirigeants de la C.G.T. ?

Ils avaient, entre autres moyens de pression sur les autorités, la priorité de distribution : des rations de force aux ouvriers, des bleus de chauffe, des vêtements de travail, des rations supplémentaires de ravitaillement, ainsi que des moyens de contrôle des ouvriers sur les chantiers, dans les entreprises et sur les autres lieux de travail.

Tous les locaux nécessaires étaient mis à leur disposition par les municipalités "France Combattante". Des comités de quartier étaient sous leur direction, etc. etc.

Avec ces moyens, la C.G.T. devait pour le moins soutenir les revendications des travailleurs et améliorer leur situation.

Les dirigeants de la C.G.T. firent exactement le contraire.

Tous les ouvriers étaient syndiqués et, du fait qu'une partie du ravitaillement se trouvait entre les mains des dirigeants de la C.G.T., au lieu de combattre le colonialisme et l'administration, ils faisaient pression sur les travailleurs algériens pour le recrutement à leur parti.

La guerre continuait. La main-d'oeuvre faisant défaut, la C.G.T. recrutait ou plutôt imposait aux Algériens d'aller travailler pour les colons, avec un salaire de misère. Il suffisait au colon de s'adresser au local de la C.G.T. pour avoir le nombre d'ouvriers qui lui manquait.

Tel a été le rôle des dirigeants de la C.G.T. en Algérie pendant toute cette période.

En 1944, la délégation à Alger du Bureau confédéral convoque une conférence, les 10 et 11 Juin, à laquelle n'assistèrent que les membres communistes. Une résolution générale fut adoptée, précisant qu'en participant à la guerre, les travailleurs français combattaient pour reconquérir leur liberté totale et les travailleurs algériens défendaient leurs intérêts.

Même à ce moment-là, les dirigeants communistes de la C.G.T. participaient au gouvernement provisoire de la France et, sur le sol même de l'Algérie, ils faisaient une différence : pour les uns, la liberté totale, et pour les autres la défense des intérêts, comme s'il était possible, dans un pays colonial, de défendre les intérêts des masses sans conquérir la "liberté totale", c'est-à-dire le droit du peuple à disposer librement de son sort.

Mais la C.G.T. s'opposait au mouvement d'émancipation nationale. C'est pourquoi elle fit violemment front avec les colonialistes, l'administration et le gouvernement, en participant au premier rang à la répression, dans le Constantinois, où tombèrent, victimes de la provocation, 45.000 Algériens.

A partir de 1946, se rendant compte de l'importance du mouvement syndical dans la défense de la liberté et de la démocratie, des Musulmans algériens manifestèrent leur désir de porter remède à cet état de fait et à cette obstruction des dirigeants communistes.

Ils s'employèrent à démanteler la position des dirigeants cégétistes par la voie légale, c'est-à-dire par la base; au sein des syndicats, ils s'efforcèrent de prendre en charge les responsabilités et la direction. Leur action et leur combattivité les amenèrent à la tête des plus importants syndicats d'Algérie.

Il devenait de plus en plus difficile aux dirigeants communistes de faire la pluie et le beau temps comme avant. Seules restaient entre leurs mains les directions des fédérations et des unions départementales, qu'ils dirigeaient avec quelques Algériens communistes, par le jeu du mouvement démocratique des congrès.

Sous la pression irrésistible de la base, les dirigeants communistes de la C.G.T. comprirent qu'il leur fallait jeter du lest. Un comité de coordination fut créé en 1944. Et, en 1946, les 26 et 27 juin, dans une des séances de ce comité, il fut admis qu'il fallait adapter les aspirations syndicales aux problèmes que se posaient les travailleurs algériens musulmans.

Jusque-là, l'orientation des syndicats algériens était complètement subordonnée à la C.G.T. française. Le comité de coordination des syn-

dicats algériens n'était qu'un appendice de la C.G.T., agissant sous le contrôle de la commission coloniale du parti communiste français, où siégeait en particulier TOLLET, responsable au bureau confédéral de l'action des syndicats algériens.

Sur le papier furent adoptées une série de mesures visant à décentraliser les syndicats algériens et à leur permettre de formuler les revendications propres aux travailleurs algériens. Mais, en fait, tout continua comme par le passé : toutes les propositions constructives formulées par les dirigeants des syndicats algériens musulmans non-adhérents au parti communiste algérien étaient systématiquement refusées.

En minorité, face aux dirigeants communistes, au sein du comité de coordination, bien que représentant l'immense masse des travailleurs algériens, les dirigeants algériens ne purent imposer les réformes de structure fondamentales contenues dans leur résolution, à savoir : la transformation du comité de coordination C.G.T. dépendant du bureau confédéral de la C.G.T. à Paris en une centrale algérienne indépendante de la C.G.T. française.

Malgré tout, les travailleurs, dirigés par les Algériens musulmans non-communistes, engagèrent de magnifiques actions de grève qui, il faut le noter, ne bénéficièrent quasiment jamais de la solidarité des syndicats européens, quoique ceux-ci soient formellement membres de la même confédération : la C.G.T. En particulier, seuls les dockers algériens musulmans, dirigés par des Algériens musulmans non-adhérents au parti communiste algérien, engagèrent des actions contre la guerre d'Indochine. Citons quelques-unes de ces luttes, parmi les plus importantes :

MARINS PECHEURS D'ORANIE		60 jours	Décembre 1947 : augmentation mensuelle 1.600 frs. Janvier 1948 : indemnité de vie chère 1.500 frs.
TRAVAILLEURS D'ORANIE	27.500	2 heures	Grève d'avertissement
TABACS D'ALGERIE	2.000	arrêt limité	Augmentation horaire de 4.50 et de 5.50
<u>AGRICOLE</u>			
FERME GRANIER GRIZE Berrouaghia		2 jours	Application arrêté du 2 mars 48
DOCKERS D'ORAN	1.700	1 jour	Indemnité de panier de 35 à 100 F
DOCKERS DE VIALAR (agricole)		2 jours	40% augmentation de salaire
MOULIN KAOUKI - BONE -		8 jours	Indemnité journalière de 350 F classification - local pour délégués, ouvriers.
MINEURS DU KOUIF	1.500	62 jours	Application conventions collectives. Paiement Alloc. Famil. Paiement mines droit des rappels Renvoi main-d'oeuvre pénitentiaire.

FERME GIRAUD et FERSOUIL		3 jours	20% augmentation - révision des classifications - Alloc. Famil. Délégués personnel
FERME TROUPEL (El-Gaada)	70		35 F d'augmentation
ENTREPRISE GOYARD Agricoles - Est - Mitidja	Juin 1948	3 jours N. 300	20% augmentation Délégués personnel
FERME FEDELICH - Blida -	"	3 jours	20% augmentation
FERME SEBAH, CATHALA et ABDELLAH (Oranie)	"	"	228 et 250 F par jour
DOMAINE DEBAY (agricole)	Mai 1948	1 jour	20% augmentation paiement des rappels
MINEURS DE TIMEZRIT (300)	"	12 jours	Suppression des amendes paiement en 2ème zone
TABACS D'ALGERIE (2.000)	Oct. 1948	4 jours	25% augmentation
DOCKERS D'ALGERIE (6.500)	"	4 jours	40% augmentation
OUVRIERS AGRICOLES (10.000)	Sept. Oct. 1948	21 jours	31,50 d'augmentation
MINEURS DE KENADZA (3.000)	Sept. 1948	21 jours	24% d'augmentation
MINEURS DE BENISAF (800)	Nov. Déc. 48		10% augmentation reclassification
MINEURS DE LOUENZA (2.200)			Paiement de salaires de 46 F 500 F par enfant Révision des salaires de régie
LIEGEURS DE BOSSOMBOURG		63 jours	30% augmentation - Classification - Industrie - Commerce
MINEURS DE TIMEZRIT (300)	Nov./Déc. 48		Avantages arrachés
MINEURS M'ZAITA (700)	Oct./Nov. Déc./Janv.49		Application lois en vigueur Versement somme de 1.000 F
DOCKERS D'ALGERIE (6.500)			Salaire de garantie
TRAMINOTS D'ALGERIE (4.000)			Augmentation 50% des primes diverses
TABACS D'ALGERIE (2.000)	Mai/avril 49	30 jours	Primes horaires 7 F.
TRAMINOTS D'ALGERIE (4.000)			Application immédiate des accords du 11 fév. et 26 mars 1949
MINES DE L'OUENZA (1.800)	24/27 mai 49	4 jours	Réintégration d'un ouvrier

OUED SARNO-MEKENA (600)	Juin 1949	24 jours	Augm. 5 F de l'heure Indemnité de salissure
G.E.T.M.A.N. (1.300) Bâtiment	Oct. 1949	27 jours	Prime mensuelle 600 F Augm. 50% de la prime de rendement - Alloc. Fam. aux grévistes

Grève du 25 novembre 1949 : plus de 100.000 ouvriers pendant 24 heures.

Un examen attentif de ces luttes si nombreuses, si positives, permet de tirer un certain nombre de leçons du travail exécuté par les éléments nationaux au sein de l'organisation syndicale et de définir les perspectives du mouvement syndical en Algérie.

Une première constatation est évidente : c'est l'élévation du niveau de combativité de la classe ouvrière, en liaison avec l'aggravation de ses conditions de vie.

C'est un fait extrêmement positif que la réaction des travailleurs devant l'amenuisement de leurs conditions de vie et l'étranglement de leurs libertés ait été aussi vive et aussi active.

D'autre part, un phénomène se dessine, qui est déjà très net : c'est le déplacement du centre actif du mouvement syndical algérien, qui passe des fonctionnaires, agents des services publics, cheminots, postiers, aux masses ouvrières de l'industrie privée et du commerce composées en majorité de travailleurs musulmans. Ce qui indique que les masses les plus exploitées relèvent le drapeau des actions syndicales. Les masses de travailleurs européens, malgré la pression du colonialisme contre laquelle la C.G.T. se refusait à réagir, ont perdu conscience de la communion d'intérêts qui lient les travailleurs algériens musulmans aux travailleurs algériens européens.

Il y eut donc un épanouissement certain du mouvement syndical dans la classe ouvrière algérienne proprement dite.

C'est là un processus normal qui constitue un pas en avant.

Ce phénomène a entraîné aussi une conséquence de grande importance : aux côtés des problèmes économiques ou sociaux (salaires, conventions collectives, sécurité sociale, etc.), conditionnés par l'action syndicale de la classe ouvrière algérienne, s'est posé en même temps le problème de la participation effective de mouvement syndical à la lutte contre l'oppression et le régime colonial qui sévissaient en Algérie.

C'est dire le tournant décisif que, malgré les conditions difficiles de l'époque, nous avons fait prendre au mouvement syndical en Algérie, et ce, en surmontant tous les obstacles.

Le mouvement syndical, foyer de lutte où la classe ouvrière doit faire sa propre expérience du combat et se placer à la tête du mouvement progressiste et démocratique, doit être en même temps l'exemple de l'union nécessaire du peuple algérien pour la réalisation de ses aspirations légitimes.

LA FORMATION DE L'U.S.T.A.

Donc, bien avant les événements du ler novembre 1954, les militants syndicalistes algéniens non communistes étaient convaincus de la nécessité de constituer une Centrale algérienne indépendante. En septembre 1954, les 22 et 23, une conférence réunissait des militants à Alger aux fins d'établir les bases de l'organisation syndicale.

Avec les événements du ler novembre 1954 et la formidable répression qui s'ensuivit, les plans furent quelque peu bouleversés. Néanmoins, au travers des multiples difficultés, nos dirigeants jetèrent les fondations de l'U.S.T.A.

Le 16 février 1956, les camarades RAMDANI Mohamed, secrétaire général (R.D.T.A.), TEFAHA Abdelkader, secrétaire adjoint (R.D.T.A.), BOUZRAR Said, trésorier général (R.D.T.A.), DJERMAN Arezki, trésorier adjoint (R.D.T.A.), LAHMAR Hocine, assesseur (R.D.T.A.), ALLOUCH Said, assesseur (E.G.A.), DJEMAI Ahmed, assesseur (hôpital civil de Mustapha), LAMARI Said, assesseur (E.G.A.), MAMARI Mohamed, assesseur (E.G.A.), KHEFFACHE Laid, assesseur (R.D.T.A.), déposèrent les statuts de l'organisation à Alger même : l'Union des Syndicats des Travailleurs algériens était créée.

Il n'est pas inutile de montrer comment, aux difficultés générales qui assaillent notre peuple : répression patronale et colonialisme, s'ajoutent d'autres difficultés.

Il a été question, à l'époque, des élections à la R.D.T.A. (Régie des Tramways Algérois). La presse, unanime, se félicitait de la "défaite" de l'U.S.T.A. Camarades, il faut que vous sachiez que, par une manoeuvre de la direction, la liste présentée par l'U.S.T.A. ne fut pas agréée. Il est bien évident que, dans la mesure où les travailleurs algériens de la R.D.T.A. ne purent voter pour la liste U.S.T.A., l'U.G.T.A. qui, elle, pour des raisons que nous ne voulons pas analyser afin de ne pas ajouter à la polémique, put présenter sa liste (la direction et l'administration ne lui firent aucune difficulté) et remporter un succès facile.

Mais ces manoeuvres ne suffirent pas pour enrayer le développement de l'U.S.T.A.; la répression policière s'en mêla et tous nos dirigeants, RAMDANI, notre Secrétaire général en tête, prirent le chemin des camps de concentration.

Il n'est pas sans intérêt de signaler l'attitude des communistes à l'égard de l'U.S.T.A. Comme nous l'avons vu, les communistes de la C.G.T. s'opposèrent jusqu'au dernier moment à la constitution d'une centrale algérienne indépendante. Quand ils comprirent qu'il leur était impossible de maintenir leur tutelle paternaliste sur notre classe ouvrière, ils opérèrent un de ces tournants dont ils sont coutumiers.

L'U.G.T.A. (Union Générale des Travailleurs Algériens) déposa des statuts, après que notre camarade Ramdani et les membres du Bureau

eurent déposé les statuts de l'U.S.T.A. Le Comité de coordination des syndicats C.G.T. fut liquidé, tous les militants communistes, y compris les Européens, eurent l'ordre d'adhérer à l'U.G.T.A.. Mais si, au départ, l'U.G.T.A. béneficia d'une certaine mansuétude gouvernementale, la situation ne dura pas. Après que la répression se fut abattu sur l'U.S.T.A., elle n'épargna pas l'U.G.T.A., dont les militants prirent comme nos frères, mais après eux, le chemin des camps de concentration.

Les syndicats algériens musulmans sont tous dans l'illégalité en Algérie. Seuls les syndicats européens conservent une activité.

ooo
ooo
ooo

L'ACTIVITE DE LA FEDERATION DE FRANCE DE L'U.S.T.A.

Dès la création de notre centrale en Algérie, la constitution d'une fédération parmi les travailleurs algériens émigrés fut décidée. Là également, de multiples obstacles furent dressés devant nous. La répression nous a privés de l'activité de nombreux militants de notre organisation, dont notre Secrétaire général, fondateur de la Fédération de France, notre camarade Abderrahmane BENSID, actuellement détenu à la prison de la Santé à Paris. Malgré tout, la Fédération de France marche de l'avant. Nous allons présenter son bilan.

L'EMIGRATION ALGERIENNE EN FRANCE

Nous avons vu les raisons qui ont poussé nos frères à émigrer en France. Chassés de leur foyer par la misère, ils ont espéré trouver dans l'émigration du travail, des salaires leur permettant d'aider à subsister leur famille restée en Algérie.

Combien d'Algériens résident-ils en France ? 350.000, 400.000, peut-être plus... Les statistiques ne sont pas très précises. Nombreux sont nos frères algériens qui ne sont pas recensés. A titre d'indication, nous portons à votre connaissance une répartition des travailleurs portant sur 140.351 ouvriers algériens occupés.

AGRICULTURE	1.808	ENERGIE	1.014
MINES (houille, lignite, carrière, etc.)	12.759	METAUX	20.283
INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES	26.226	VERRES, CERAMIQUE, et matériaux de constr.	3.637
CHANTIER D'AMENAGEMENT barraques, etc.	1.121	Ent. Ets divers (chant.)	45.146
		INDUSTRIES TEXTILES	4.672
INDUSTRIES CHIMIQUES	9.011		
TRANSPORTS	3.383	Autres activités	13.612

Sur ces 140.351 travailleurs recensés par la statistique, 67% sont des manoeuvres ordinaires, 27% des ouvriers spécialisés (O.S.), 5% des ouvriers qualifiés et 1% font partie de la maîtrise et surtout des employés, c'est-à-dire que l'écrasante majorité des travailleurs algériens ne touchent qu'un salaire égal et parfois inférieur au minimum vital, c'est-à-dire bien insuffisant pour vivre. Un point sur lequel il faut insister : sur des salaires qui se situent aux environs de 30 à 35.000 frs par mois, le travailleur algérien envoie à sa famille de 10 à 15.000 frs. Comme il doit verser de 4 à 6.000 frs par mois pour partager une chambre sordire dans des hôtels ou des foyers crasseux, que lui reste-t-il pour sa nourriture et son habillement ?

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail des Algériens émigrés sont très difficiles. Elles sont caractérisées par une discrimination flagrante et les travailleurs sont à la merci de l'arbitraire des directions.

Les patrons dénoncent à leur aise les contrats de travail sans même prendre l'avis de l'Inspecteur du Travail; ils licencient à leur guise pour "faute grave" dont ils sont les seuls juges.

Le personnel ainsi renvoyé est vite remplacé. Les familles qui logent chez l'employeur sont mises à la rue aussitôt le travailleur licencié.

Le travailleur algérien n'a aucune possibilité de discuter son salaire et ses revendications du fait qu'il n'a pas d'organisation syndicale pour défendre ses intérêts propres.

Cet état de fait crée une insécurité permanente del'emploi et le travailleur algérien est exploité sans vergogne par le patronat.

Rien de tout cela n'échappe aux Inspecteurs du Travail, mais ils sont impuissants à faire respecter les intérêts des ouvriers. Leur rôle consiste seulement à convaincre les travailleurs et ils donnent l'impression qu'ils ménagent avant tout le patronat.

Aussi, rares sont les litiges qui leur sont soumis par les travailleurs algériens, d'autant plus que les organisations françaises sont peu empressées à les assister, ce qui les obligent à faire appel à un avocat, qu'ils ne peuvent généralement pas payer.

La présence des bidonvilles aux portes même de Paris n'est un secret pour personne. Ces baraquements construits en bois, couverts de papier goudronné, sans eau, sans électricité, abritent 5 ou 6 personnes.

Plusieurs milliers d'Algériens sont ainsi entassés dans ces taudis, exposés aux plus graves maladies. Le manque d'hygiène les rend perméables à cette terrible maladie qu'est la tuberculose. Les travailleurs algériens emplissent les hôpitaux, quand ils peuvent y être admis - 16% des tuberculeux de l'hôpital de Brévannes sont des travailleurs nord-africains. Le nombre des dossiers en attente est le triple de celui des admis. Quand on sait que 75% des travailleurs algériens sont âgés de moins de 35 ans, on mesure la gravité du problème.

Ainsi le travailleur algérien émigré ne connaît, en France comme en Algérie, que la misère. Travailleur de force non qualifié, il est encadré par un personnel européen qui, bien souvent, est tout imprégné de racisme. Ainsi le patronat trouve des hommes "à tout faire", à qui il refuse toute qualification professionnelle, leur confiant les travaux les plus durs et les plus malsains, que refusent d'exécuter les travailleurs français. Exploité au même titre que tous les ouvriers, l'ouvrier algérien, qui n'est défendu par aucune organisation syndicale, est, lui, surexploité. Aussi, certains employeurs, surtout dans le bâtiment, font-il travailler nos frères comme de véritables esclaves. Telle cette entreprise de maçonnerie de METZ qui fait travailler son "personnel algérien" 10 à 12 heures par jour et ne lui paye que 8 heures.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES : UN CAS DE DISCRIMINATION PARMI D'AUTRES

Les Algériens salariés travaillant en France sont soumis aux obligations générales du régime français de la Sécurité sociale. Ils versent les mêmes cotisations que leurs camarades et leur employeurs cotisent pour eux dans les mêmes conditions que pour l'ensemble de leur personnel.

Mais, en contre partie, leurs familles, quand elles vivent en Algérie, ne perçoivent que les allocations familiales du régime algérien, très inférieures, comme nous allons le voir, à celles servies en France - et pourtant, la Sécurité sociale ne présente aucun caractère paternaliste ou philanthropique, c'est une institution de solidarité et d'assurance mutuelle entre les travailleurs.

Pour les Algériens, le maintien du régime discriminatoire est devenu une véritable spoliation.

Certaines personnalités françaises, appartenant à des milieux divers, ont dénoncé cette situation. Elles se sont accordées pour estimer le préjudice causé à 2 milliards par an - et elles ne font entrer en ligne de compte que les allocations familiales. Comme nous le démontrerons plus loin, les travailleurs algériens sont souvent lésés en matière d'assurances sociales, et dans une large mesure.

Comme nous l'avons dit, les familles des travailleurs algériens travaillant en France bénéficient des allocations familiales du régime algérien.

Les nombreux avantages dont bénéficient les travailleurs français (allocation de salaire unique, indemnités, allocation prénatale, allocation de maternité, allocation de logement, prime de déménagement, etc.) sont inconnus en Algérie.

Bornons-nous à donner un aperçu de la différence qui existe entre les régimes français et algérien :

Nombre d'enfants	Allocations Familiales (ouvriers français)		Alloc. mensuelles (Algérie)
	1ère zone	5ème zone	maxima
1	4.000	3.200	2.400
2	11.230	9.025	4.800
3	19.615	15.625	7.200
4	26.050	20.840	9.600
5	32.925	26.340	12.000
6	39.455	31.565	14.400

Nous constatons, là aussi, que le salarié algérien le plus favorisé perçoit la moitié des sommes perçues par le salarié français le moins favorisé, puisque nous avons retenu le cas le plus général où la femme ne travaillant pas elle-même bénéficie du salaire unique, et nous considérons les deux sommes extrêmes.

Pour évaluer le préjudice subi dans l'ensemble, nous prenons pour première de ces estimations les statistiques précises établies par le Ministère du Travail pour l'année 1948 :

1° Nombre total des allocataires du R.M. 2.134.000
2° Nombre total des enfants de ces allocataires 4.360.000
3° Total des allocations versées par les Caisses, en francs : 134.914.000.000

donc moyenne générale par enfant : 30.943 F

Les mêmes statistiques donnent des précisions concernant les travailleurs algériens :

- <u>Effectif total des travailleurs algériens en France</u> pour la même année : 77.064

  Sur ce nombre, les familles de 36.784 d'entre eux seulement (avec 84.352 enfants) ont bénéficié des allocations familiales.

(On constate la différence importante existant entre l'effectif recensé et l'effectif réel. Ce qui explique que nombreux sont les travailleurs algériens qui n'ont même pas connaissance de leurs droits en matière d'A.F.)

- Total des allocations versées 1.201.821.560 F
- Moyenne générale par enfant algérien 14.247 F

soit, différence moyenne par enfant :
30.943 - 14.247 = <u>16.696 F</u>

En multipliant par le nombre d'enfants algériens ayant droit à l'allocation le préjudice subi par chacun d'eux, on obtient :
84.352 x 16.696 = 1.408.340.992 F

Continuons nos estimations pour les années suivantes.

Nous savons qu'en 1949, les statistiques officielles donnent le chiffre de 100.000 salariés algériens environ, soit une augmentation de 30%. Le nombre des enfants algériens a dû augmenter dans la même proportion pour atteindre 120.000.

Mais nous savons aussi qu'au cours de la même année, le total des allocations versées par les Caisses françaises s'est élevé à 181.743 millions pour 4.500.000 enfants, soit une moyenne de 40.000 F par enfant (contre 30.943 F en 1948). A la suite des rajustements, la moyenne du jeune Algérien a dû atteindre 16.000 F (contre 14.247 en 1948), soit une différence de 24.000 F.

Total du préjudice : 120.000 x 24.000 = 2.880 millions

ANNEE 1950

Le total des allocations versées par les Caisses en France a atteint 200.021 millions pour 4.662.000 enfants, soit une moyenne générale de 42.900 F par enfant (contre 40.000 en 1949). Nous nous en tiendrons néanmoins au chiffre de l'année 1949.

ANNEE 1951

Etant donné que des rajustements proportionnellement équivalents ont eu lieu en Algérie et en France, nous considérons que la situation n'a pas évolué et que le préjudice doit égaler celui des deux années précédentes.

Donc, pour les 4 années, nous aurions ce total :

1948	1.400.000.000
1949	2.500.000.000
1950	2.500.000.000
1951	2.500.000.000
TOTAL....	8.900.000.000 F

Nous avons, pour chaque année, évalué au plus bas et réduit sensiblement chaque résultat de ces premiers calculs.

PREJUDICES CAUSES EN MATIERE SECURITE SOCIALE

Les travailleurs algériens bénéficient de la sécurité sociale, avec des restrictions cependant pour le régime particulier de la longue maladie - et on ignore dans quelle mesure ils bénéficient de la pension de retraite de l'assurance-vieillesse. Lorsqu'ils vivent en France, leurs familles sont traitées sur le même plan que les autres, mais ce cas est rare car peu de salariés - quelques centaines à peine - ont fait venir leurs familles d'Algérie. Il est donc très difficile, sinon impossible, de calculer le préjudice causé en matière sociale.

Les statistiques du Ministère du Travail nous donnent, pour chaque année, le total des prestations payées par les Caisses de France. En divisant ce total par le nombre de bénéficiaires (les salariés, leurs femmes et leurs enfants), estimé à 20 millions, nous obtiendrons la moyenne des prestations par bénéficiaire. En multipliant cette moyenne par le nombre des femmes et des enfants des salariés algériens qui n'ont pas bénéficié des prestations, nous obtiendrons un résultat pouvant chiffrer approximativement le préjudice subi.

ANNEE 1948

Nous savons qu'il y a eu 36.784 allocataires, c'est-à-dire, en principe, autant de ménages et autant de femmes. Nous savons qu'il y a eu 84.352 enfants, soit au total : 121.136, en arrondissant 120.000.

ANNEES 1949 - 1950 - 1951

Le nombre des salariés algériens est passé de 77.000 en 1948 à 100.000 en 1949, soit une augmentation de 30% environ. Le nombre des bénéficiaires a dû augmenter dans la même proportion, soit :

120.000 + 36.000 = 156.000, en arrondissant 150.000

Avec ces éléments et le total des prestations payées chaque année par les Caisses de France, nous pouvons établir le tableau suivant:

ANNEES	Total des prest. payées par les Caisses de France (en Millions)	Moyenne par bénéficiaire obt. en div. le chif. de la col. p. 20 Ms.	Nomb. d'enfants ayants droit, privés des prestations	Préjudice subi obt. en multipliant les chiffres des 2 col. précédentes
1948	74.923	3.746	120.000	450 millions
1949	105.757	5.286	150.000	790 millions
1950	140.111	7.000	150.000	1.050 millions
1951	150.000	7.500	150.000	1.125 millions
			TOTAL....	3.415 millions

Nous pouvons dire que le préjudice subi réellement dans ces deux secteurs est bien plus considérable, car nous n'avons pas tenu compte des prestations payées au titre de l'assurance-vieillesse et de l'allocation aux vieux travailleurs, dont les salariés algériens n'ont pratiquement pas bénéficié et qui atteignent au total 400 millions de 1946 à 1951.

D'autre part, au cours des années écoulées, le franc n'a pas cessé de se déprécier et les 12 milliards que nous avons calculés en font bien 16 de notre monnaie actuelle.

Enfin, nous n'avons pas tenu compte des avantages que procure à l'allocataire l'Action sanitaire et sociale, service entièrement financé par la Sécurité sociale, ainsi que de toutes sortes de réalisations dont les familles des travailleurs algériens sont totalement privées.

LA NECESSITE DE LA FEDERATION DE FRANCE DE L'U.S.T.A.

Une émigration forte de 400.000 hommes environ. Une discrimination évidente que ce rapport prouve éloquemment. Une carence certaine des organisations syndicales françaises que démontrent les différences de niveau de vie des travailleurs algériens par rapport à leurs collègues français. Voilà ce qui a justifié pour nous la création de la Fédération de France de l'U.S.T.A.

La syndicalisation de l'émigration algérienne a une histoire. Il est bien évident que, dans les années qui ont suivi la fin de la guerre, il ne serait pas venu à l'idée de nos travailleurs de ne pas adhérer à la C.G.T., alors unifiée. Nous étions en France une minorité, dans un pays qui n'est pas le nôtre. De la même façon que nous estimions indispensable et conforme aux principes du syndicalisme (qui inscrit le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes au premier rang de son action) de constituer une Centrale algérienne indépendante en Algérie, nous trouvions naturel notre adhésion en France à une organisation syndicale française.

L'expérience a démontré que, dans les conditions des rapports de colonisation existant entre la France et l'Algérie, il nous fallait nous organiser nous-mêmes en tant qu'Algériens si nous voulions que, sur tous les plans, nos revendications soient prises en considération.

En effet, prenons un seul exemple, dans une des centrales, la plus puissante : la C.G.T. Les Algériens ont adhéré à la C.G.T. Les dirigeants de cette organisation ont constitué des commissions de travail nord-africaines. Qu'avons-nous constaté ?

Ces commissions ne servaient qu'à assurer l'endoctrinement communiste de nos travailleurs. Non à mener campagne pour l'application des lois sociales pour les revendications particulières de nos travailleurs, mais à tenter à tout prix d'amener les travailleurs et leurs responsables à adhérer au P.C.F.

Nous avons constaté que si toute une série de revendications pour les travailleurs algériens étaient imprimées dans "LE PEUPLE", ou autres organes de la C.G.T., aucun mouvement pour leur satisfaction n'a jamais été organisé, unissant les travailleurs algériens aux travailleurs français dans l'action.

Mais dès qu'une grève "politique" conforme aux besoins de la direction du P.C.F. était engagée, combien nous étions sollicités ! En fait, pour la direction du P.C.F.-C.G.T. comme pour le colonialisme, les travailleurs algériens représentent une masse de manoeuvre que l'une et l'autre n'utilisent qu'en fonction de leurs intérêts.

Pour le patronat, nous sommes une main-d'oeuvre à bon marché.

Pour la direction de la C.G.T., une "main-d'oeuvre" politique dont la combativité pourrait lui être très utile !

°°°

Nous avons donc estimé devoir prendre notre défense en main nous-mêmes. Et c'est pourquoi la Fédération de France de l'U.S.T.A. a été forgée. Elle correspond à une situation bien précise. Ses objectifs bien délimités consistent à assurer la défense de revendications particulières qu'aucune organisation n'a voulu ni pu prendre effectivement en charge. Ses objectifs, contrairement aux absurdes accusations calomniatrices, ne sont en rien racistes. Le travailleur algérien souffre depuis trop longtemps du racisme pour être infecté par cette maladie du colonialisme.

Nos frères de travail, les ouvriers français, dans les usines, n'ont manifesté aucune hostilité devant la création de sections de l'U.S.T.A. Seuls, les dirigeants cégétistes ont montré une hargne et une haine qui ne nous étonnent pas. En Algérie, ou en France, ces dirigeants ne conçoivent les rapports avec notre peuple que sous l'angle du paternalisme. L'Algérie est toujours pour eux, comme pour Thorez, une "nation en formation", donc mineure.

Nous estimons pour notre part que le peuple algérien est depuis très longtemps majeur. Et nous pouvons assurer que la cohésion, la discipline, l'enthousiasme, la combativité de nos travailleurs ne seront plus jamais utilisés contre les fins que s'assigne notre peuple. Non plus contre les intérêts des travailleurs français, et leurs organisations, lesquelles constateront combien l'esprit de solidarité et de fraternité animant nos syndiqués représente un appoint non négligeable dans les justes causes pour lesquelles la classe ouvrière française lutte et luttera.

LA LUTTE CONTRE LA REPRESSION

Par dizaines de milliers, des Algériens peuplent prisons et camps en Algérie. En France même, les prisons sont remplies de centaines et de milliers de nos frères.

A toute heure du jour et de la nuit, des râtissages, contrôles, et autres expéditions policières disputent aux travailleurs algériens une précaire liberté, tandis que l'angoisse étreint leur coeur quant au sort de la famille restée au pays.

Dans les entreprises où travaille l'ouvrier algérien, la maîtrise française est très souvent imprégnée d'un racisme que la grande presse cultive par le développement d'une campagne forcenée contre les "bandits" nord-africains.

La lutte contre la répression est une des tâches centrales de notre Congrès. Elle exigera que des résolutions soient prises

ooo
ooo
ooo

L'INDEPENDANCE DU MOUVEMENT SYNDICAL

Nous abordons là une des questions les plus importantes concernant l'avenir de notre centrale.

Le mouvement syndical en général a des objectifs précis. Rassemblement large de tous les travailleurs, le Syndicat vise, au travers de la lutte pour les revendications, à améliorer le niveau de vie de la masse des salaires en vue de créer les conditions d'une situation où, par "l'abolition du salariat et du patronat", tous les hommes deviendront véritablement libres et égaux. Cette définition implique qu'aucune condition ne peut être posée à l'adhésion des travailleurs à l'organisation syndicale, autre que celle de manifester en toutes occasions et en toutes circonstances une solidarité active. En particulier, l'organisation syndicale doit être ouverte à tous les travailleurs, quelle que soit leur opinion politique ou confessionnelle.

Pour conserver ce caractère de large rassemblement, l'organisation syndicale doit en conséquence être "indépendante" de toutes formations politiques. Il est évident que si la direction du syndicat est monopolisée par un parti politique, à l'exclusion de tout autre, le syndiqué qui professe des opinions politiques contraires à celles développées par la direction ne pourra se considérer garanti. Non que les syndiqués à tous les échelons n'aient pas le droit de préférer une organisation politique à une autre. Mais, pour assurer une vie syndicale harmonieuse, chaque syndiqué, de la base au sommet de la centrale, doit volontairement limiter l'affirmation de ses positions politiques au cadre général de la préservation de l'unité du mouvement dans son ensemble.

Ainsi posé, le problème de l'unité syndicale implique l'exercice plein et entier de la démocratie à tous les échelons. Car il n'y a pas d'autre méthode pour que chaque syndiqué puisse avoir la garantie que son point de vue ne sera ni lésé, ni brimé, que la possibilité qu'il aura d'exercer un droit égal pour défendre l'orientation de l'organisation syndicale, lui sera assurée. Ce droit égal ne peut être respecté que par la démocratie syndicale : chaque travailleur, à tous les échelons, ayant tous les moyens d'exposer librement ses positions.

Si, donc, l'autonomie du mouvement syndical à l'égard de toutes les formations politiques est une nécessité impérative, il faut néanmoins indiquer que, pour un pays colonial, la situation n'est pas identique à celle d'un pays libre. Tout ce rapport, ainsi que le rapport d'orientation, démontrent que la forme spécifique de l'exploitation de notre classe ouvrière est liée à la servitude politique de notre peuple. Dans cette situation d'oppression coloniale, qui aujourd'hui prend la forme d'une guerre, qui ensanglante toute l'Algérie, il est indispensable que notre U.S.T.A., tout en plaçant au premier plan de son activité la défense des revendications économiques, affirme la volonté des travailleurs algériens de voir leur peuple disposer librement de son sort. En agissant ainsi, nous sommes persuadés que nous restons fidèles aux principes de base du syndicalisme

ouvrier international, qui exigent que le syndicat assure "la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs". Les intérêts matériels, ce sont les revendications économiques, l'aspiration au mieux-être des travailleurs algériens. Les intérêts moraux se résument par liberté et dignité.

ooo
ooo
ooo

L'UNITE DU MOUVEMENT SYNDICAL ALGERIEN

Les forces qui veulent la division du mouvement syndical sont des forces étrangères au peuple algérien : c'est, d'une part, les dirigeants du Parti Communniste Français et des filiales du P.C.F., qui ont nom C.G.T. et Parti communiste algérien. C'est, d'autre part, le colonialisme.

Dans les faits, lorsque la nécessité s'en fait sentir, cette distinction fait place au plus réel des "Front unique". En 1945, PCF-PCA-CGT ont marché la main dans la main avec le colonialisme lors des massacres du Constantinois. Aujourd'hui encore, tant en Algérie qu'en France, les cadres communistes continuent le même combat qu'en 1945 contre la classe ouvrière algérienne, aujourd'hui organisée dans l'U.S.T.A.

Nous réaffirmons en conséquence que la classe ouvrière algérienne peut être rassemblée dans une seule centrale. Ceux qui s'opposent à l'unité syndicale ne cherchent en dernière analyse qu'à servir, répétons-le, les forces ennemies et étrangères au prolétariat algérien.

ooo
ooo
ooo